

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 17 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Marc SAINTOT, Maire.

**Date de la convocation** : 12 Juin 2020

**Etaient présents** : Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Mr Francis HELAINE ayant donné pouvoir.

**Ordre du jour** :

- Acquisition d'un terrain par la commune,
- Acquisition d'un camion benne,
- Points sur les avancées des commissions,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande le huis clos pour cette séance, au regard de la crise sanitaire.

### **1/ Acquisition d'un terrain par la commune**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la parcelle cadastrée section AD numéro 259 d'une contenance de 23 ares 23 centiares, est à vendre.

Cette parcelle se situe juste à côté de la salle des fêtes.

Cette acquisition permettrait de mettre en œuvre un projet d'intérêt général et collectif et de valoriser la salle des fêtes.

Ce terrain est vendu moyennant la somme de VINGT-HUIT MILLE EUROS (28 000 euros), frais d'agence inclus mais hors frais de notaire, soit 12€ /m<sup>2</sup>.

Après délibérations, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, cette proposition et décide d'acquérir la parcelle AD 259 au prix de 28 000 euros.

Les membres du conseil municipal autorisent monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et donnent délégation à monsieur le Maire d'établir tout acte relatif à ce dossier.

### **2/ Acquisition d'un camion benne**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget, il avait été prévu l'acquisition d'un camion benne.

Trois propositions vont donc être présentées à l'assemblée émanant de l'entreprise RENAULT de Péronne, CITROËN de Péronne et de l'UGAP.

RENAULT	CITROËN	UGAP
22 388,43 € HT, soit 26 818,36 € TTC	22 046,67 € HT, soit 26 727,76 € TTC	25 238,89 € HT, soit 30 225,72 € TTC
Option Réhausses de ridelles arrière droite et gauche incluses Crochet d'attelage offert Gyroled et bandes réfléchissantes	Sans option	Option Réhausses de ridelles arrière droite et gauche incluses Crochet d'attelage Gyroled et bandes réfléchissantes

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de valider la commande du camion benne auprès de l'entreprise RENAULT.

### **3/ Point sur les avancées des commissions**

#### **Travaux :**

- Un 1<sup>er</sup> rendez-vous pour les trottoirs de la D1029 s'est déroulé Lundi dernier. Il a été évoqué la possibilité de subventions de l'agence de l'eau, qui a confirmé le jour même (40% pour les travaux attachés, 70% pour les études), seulement si une réflexion de la gestion des eaux pluviales était abordée. Il conviendra néanmoins d'être prudent dans cette approche car nous ne connaissons pas à quelle échelle doivent être faites ces études et il ne faut pas non plus surpayer des aménagements sous prétexte d'obtenir des aides, certes substantielles. Des réflexions d'approches de coûts vont être lancées pour décider au mieux.

- En attendant ces aménagements, la pose de miroirs supplémentaires aux carrefours difficiles a été validée. Il a aussi été validé de remettre en peinture les différents passages piétons avec cette fois-ci une résine plus résistante. Travaux confiés à Eiffage et non plus l'entreprise Signature d'Amiens dont la qualité de la dernière intervention a laissé à désirer et qui n'a pas assumé son SAV.

- Un tour de commune a été planifié, tour qui permettra d'établir un point détaillé des actions, petites ou grandes à mener par rues sur les mois et années à venir.

- L'éclairage du clocher a été évoqué privilégiant plutôt un changement des cadrans qu'une source lumineuse supplémentaire.

- Un surbaissé devient désormais nécessaire Rue de Labarre (maison en construction). L'AVP réalisé par la CCHS est estimé à 3180 € TTC qui seront payés à 50% via notre enveloppe communautaire, 50% par la commune.

#### **Intergénérationnel, Fêtes et Cérémonie, Communication :**

Mesdames Rutar, Cannaert et Gaudefroy ainsi que Mr Legay présentent les 1<sup>ers</sup> travaux. Diverses actions vont être menées sur le semestre à venir même si le contexte ne nous permettra pas d'innover comme nous le voulions. Il est présenté au Conseil :

- La Semaine Bleue, le 6 Octobre
- Le 11 Novembre
- Le repas des aînés, le 18 Octobre
- Les colis à destination des aînés
- Noël de la Commune, le 20 Décembre
- Vœux du maire : date à déterminer
- Mise en place d'un sondage au tout début du 1<sup>er</sup> trimestre 2021

Mr Saintot informe que l'équipe chargée de la mise en place du Site Internet partira en formation Lundi prochain. Formation dispensée par Somme Numérique, avec mise en place et hébergement du site, achat du nom de domaine, acquisition de la licence du logiciel dédié et accompagnement, pour un coût modique et unique de 250 €. Un nom de domaine a été retenu [www.brie80.fr](http://www.brie80.fr).

#### **Eglise :**

Une 1<sup>er</sup> visite d'un cabinet d'étude va permettre de poser les bases des urgences à traiter. Néanmoins, les infiltrations sont désormais nombreuses et il convient de s'assurer de la possible bonne tenue dans le temps de défauts structurels repérés. Un point est prévu ce Jeudi avec les représentants de la Paroisse pour leur présenter le détail des démarches entreprises et échanger.

#### **Sécurité :**

Mme Idé, accompagnée de Mr Legay, présente le dispositif « Voisins Vigilants » ainsi qu'un 1<sup>er</sup> retour d'expérience sur la vidéosurveillance mise en place par des villages voisins. Après débat, l'idée est adoptée à l'unanimité et nous allons nous donner le temps de la réflexion pour avancer sur ce dossier. Concernant « Voisins Vigilants », cette solution est écartée, les pages Facebook donnant satisfaction concernant les alertes, et ce gratuitement.

#### 4/ Questions diverses

- La nouvelle organisation pour la facturation de l'eau va être mise en place dans les semaines à venir. Le recouvrement des impayés restera de la compétence de la trésorerie. Le coût sera de 3687 € TTC pour 2020-2021.

- Dès Aout, il sera possible de régler en ligne ou par prélèvement toute facturation émise par la commune. La trésorerie n'acceptera de toute façon plus de paiement en numéraire. Ce dispositif sera mis en place sur le site, sur les factures d'eau. Nous attendons réponse pour la gestion des tickets de cantine/garderie mais nous nous dirigerons certainement vers un système de pré-paiement.

- En ce qui concerne l'embellissement des transformateurs, Mesdames RUTAR et GAUDEFROY vont s'occuper de relancer le dossier afin d'obtenir des propositions s'intégrant mieux dans le paysage que celles reçues l'année dernière.

- L'étude du chauffage de la salle de conseil est en cours pour remplacer le poêle à pétrole devenu dangereux.

- Les subventions au Comité des Fêtes, 500€ et au Club de Gymnastique, 400€ ont été renouvelées.

- L'intérêt de l'achat de la licence 4 du café, au juste prix, a été discuté.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément aux exigences ministérielles, un arrêté de réouverture des classes et de la salle des fêtes, pour une éventuelle prise de repas, a été pris.

La séance est levée à 20h30.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Marc SAINTOT